



SYNDICAT DE LA PLAINE DE FAVERGES
Comité de pilotage du 26 juin 2017

Travaux de mise en conformité du SAPF – Schéma directeur

COMPTE-RENDU

PRESENTS :

Marnix LOUVET, DREAL Rhône-Alpes, unité territoriale Rhône Saône, cellule Police de l'eau.

Daniel OUGIER, Technicien, direction départementale des Territoires, service environnement, police de l'Eau.

Ghesline PRAS, Responsable de service VEOLIA eau, prestataire de service du SAPF.

Jean-Louis GASSER, Technicien VEOLIA eau.

Patrice PACAUD, 1^{er} adjoint au Maire d'Arandon-Passins et délégué au SAPF.

Claude BOUVIER, président du syndicat d'assainissement de la Plaine de Faverges.

Jean-François DUBOIS, adjoint au maire de Creys-Mépieu, délégué SAPF.

Michel HANNI, adjoint au maire d'Arandon-Passins et délégué SAPF.

Alain MAILLIER, adjoint au maire d'Arandon-Passins et délégué SAPF.

Guillaume BONNARD, délégué SAPF

Jean Gabriel HERTZ, cabinet TEST INGENIERIE.

Christian SURRE, cabinet EPTEAU

EXCUSES :

Pascal CHARBONNEAU, Technicien à la direction de l'Aménagement des Territoires service aménagement et eau Conseil Départemental de l'Isère.

Florence JAVION, Chargée d'intervention Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse délégation régionale Rhône-Alpes.

Olivier BONNARD, Maire de Creys-Mépieu, Président de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

I – Introduction du Président du Syndicat d’assainissement de la Plaine de Faverges

Mr le Président rappelle l’ordre du jour du comité syndical.

Il présente la synthèse de la programmation des travaux de mise en conformité à l’horizon 2025. (Voir tableau annexe 1) – Ce document approuvé en comité syndical du 15/06/2017 fait la synthèse de toutes les études existantes.

II - Intervention du cabinet EPTEAU (Mr Christian SURRE)

Mise en conformité du système d’assainissement de la Fouillouse - Etat d’avancement des dossiers sur le secteur de la Fouillouse – voir présentation annexe 2

1/ Rappel du fonctionnement du système d’assainissement actuel et son évolution

Le SYSTÈME D’ASSAINISSEMENT ACTUEL comprend :

- Réseaux de collecte et de transport des eaux usées des communes de Creys Mépieu (hameaux de Faverges, Malville, La Gorge et Pusignieu) et d’Arandon (sauf hameau de Concharbin) – Rappel : les communes d’Arandon et Passins ont fusionné au 01/01/2017.
- des communes de Courtenay et de Bouvesse-Quirieu raccordées pour partie,
- Unité de traitement de la Fouillouse (1679 EH raccordés), propriété du Syndicat de la Plaine de Faverges.

Le SYSTÈME D’ASSAINISSEMENT FUTUR sera étendu au :

- Réseau de collecte et de transport des eaux usées du hameau de Crevières (ex commune de Passins)
- Réseau de collecte et de transport des eaux usées du hameau de Lancin (commune de Courtenay). La commune de Courtenay a réactivé le projet du raccordement du hameau de Lancin à la Fouillouse. Ce projet avait été identifié dès la création de la STEP. Il devrait être réalisé à l’horizon 2020 et sera donc intégré au dossier loi sur l’eau en cours.

Pas de tranche extension STEP, capacité (2 800 EH) suffisante à l’horizon 2030.

2/ Les enjeux et les moyens à mettre en œuvre

- Assurer le traitement des eaux usées par temps de pluie de la Fouillouse (dépassement actuellement du débit de référence 660/590 m3/j en 2015), sachant que ces dernières années, les travaux réalisés par le syndicat ont déjà fortement fait baisser les entrées d’eaux parasites.
 - Réduction des eaux claires parasites et réduction des volumes d’eaux pluviales collectées.
- Assurer la conformité du traitement des eaux usées du Hameau de Crevières (commune de Passins).
 - Création d’un réseau de transport pour le raccordement du hameau de Crevières sur le système d’assainissement de la Fouillouse.
- Création de deux bassins d’orages (Crevières et STEP), pour le traitement de la pluie mensuelle.
- Assurer la protection des usages (eau potable) du secteur de Malville par l’étanchéisation des réseaux et sortie des rejets du périmètre de protection.

La mise en conformité du système d’assainissement va nécessiter un dossier de déclaration au titre du code de l’environnement (dossier loi sur l’eau). La station d’épuration n’est pas concernée

car elle est déjà autorisée par un arrêté, par contre le réseau n'est pas autorisé (problème de déversoir d'orages – trop plein de postes de relevage).

3/ Les travaux sur les réseaux de collecte et de transport – le programme d'investissement

Secteurs concernés par les travaux :

- Hameau de Crevières (commune de Passins) :

Élimination des eaux parasites

Traitement d'une surface active de 4 650 m² par la création d'un bassin de stockage-restitution au droit de la lagune actuelle.

- Hameaux de Pusigneu et Faverges (commune de Creys-Mépieu) :

Élimination des eaux parasites

Traitement d'une surface active de 10 600 m² par la création d'un bassin d'orages au niveau de la STEP de la Fouillouse

- Liaison hameau de Crevières/STEP de la Fouillouse : collecteur de transport depuis la lagune actuelle.

L'essentiel des travaux qui seront réalisés se font dans des secteurs de zones humides et en bordure de zone Natura 2000. Toutefois les impacts potentiels devraient être limités car la nature des travaux va être du chemisage, il y aura peu d'ouvertures de fouilles pour le remplacement des canalisations. Les travaux seront programmés en automne pour éviter un certain nombre de dérangement.

Questions de Mr Marnix LOUVET faisant suite à la présentation :

Quelles sont les espèces ou les habitats qui sont présents et qui ont nécessité le classement en Natura 2000 ?

Une demande a été faite à Loïc Raspail dans ce sens. Toutefois on est à chaque fois en bordure de zone Natura 2000. On ne peut pas vraiment parler d'impact mais de dérangements qui avec un certain nombre de précautions peuvent être faibles. Concernant les bassins de stockage, il n'y aura pas d'emprises sur les milieux naturels.

Concernant la 2^{ème} tranche de la Fouillouse, quelle est la position actuelle du syndicat ?

Il faut conserver la perspective d'une 2^{ème} tranche, toutefois il faut modifier l'échéance qui était initialement pour 2020 pour la porter à 2030. La nécessité de la 2^{ème} tranche est plus que jamais dépendante de l'évolution des besoins de la zone d'activité d'Arandon.

Le bassin de stockage au niveau de la station devra être décrit, son fonctionnement expliqué.

4/ Questionnement autour de la date de dépôt du dossier loi sur l'eau - Discussion autour du calendrier de réalisation des travaux et du financement du programme.

Mr le Président rappelle que la priorité du syndicat est de rendre en 2020 un système Fouillouse complètement abouti. Pour cela, le phasage prévu est le suivant : en 2018 réalisation des travaux d'élimination des ECP et 2019 réalisation du transit Crevières et des bassins de stockage. À cela vient se greffer le sujet de la mise en conformité du captage de Malville.

La difficulté est la coordination des dossiers loi sur l'eau et demandes de subventions à l'Agence de l'eau. L'idée de départ était l'absence de dossier loi sur l'eau pour les travaux ECP, mais compte-tenu des éléments apportés aujourd'hui et la nécessité d'un dossier de déclaration pour l'ensemble du programme, la question qui se pose est la suivante : est-ce possible de conserver le même calendrier de réalisation ?

Pour cela, il faudrait donc déposer le dossier loi sur l'eau pour l'ensemble du programme fin 2017. Si cela est possible, on attend la fin de l'instruction pour déposer la demande de subvention pour les travaux d'ECP début 2018, en espérant que l'instruction du dossier loi sur l'eau ne nécessite qu'un seul aller/retour avec les services de l'état.

5/ Point sur le manuel d'auto surveillance de la STEP de la Fouillouse

L'examen du manuel d'autosurveillance sera indépendant du dossier loi sur l'eau évoqué précédemment. Ce document est en cours de rédaction par Véolia, prestataire du syndicat. Dans le précédent manuel il manquait la partie fonctionnement des réseaux ainsi que la partie maintenance. Il manque encore quelques éléments pour finaliser le document.

III – Mise en conformité de la lagune de Passins village – Liaison STEP Natur'Net

Le dossier loi sur l'eau présenté par le SYMIDEAU pour la STEP Natur'Net a été déposé début 2017 et a fait l'objet d'un retour de questions de la part des services de l'état. La problématique porte essentiellement sur le rejet du déversoir d'orage qui se trouve en tête de station. Les questions concernant notre secteur n'apparaissent pas.

Cela s'explique par le fait qu'il est noté que le SAPF a adhéré au SYMIDEAU au 01/01/2017. Cette information s'avère erronée, le SAPF reste bien le maître d'ouvrage du secteur de Passins village et devra être identifié comme tel dans le dossier de déclaration. Il y a aujourd'hui un projet de convention de déversement avec le SYMIDEAU qui pose des limites de débit et qui prévoit la construction d'un bassin de stockage/restitution à la sortie du bourg de Passins, à l'amont de la traversée de la RD. Le SAPF va se rapprocher du SYMIDEAU afin de corriger toutes les anomalies qui concernent le secteur de Passins village.

En ce qui concerne le futur programme de travaux de liaison à Natur'Net, Mr le Président précise que le schéma directeur prévoit le raccordement de la commune par tranches. La mise en conformité se fera par secteur. La 1^{ère} tranche concernera la partie qui va du stade vers la zone d'activité de Lanthey – programmée pour 2019- mais sera mise en service quand Natur'Net sera prête à recevoir les effluents, normalement en 2020.

Cela amène la question de l'urbanisme actuellement bloqué sur toute la commune de Passins (hors Chassins), sera-t-il possible d'émettre des avis favorables sur la zone de Lanthey, le Charbinat et Bachelin après leur connexion vers la STEP Natur'net prévu à partir de 2020 ?

Compte-tenu du fait que l'actuelle lagune se trouvera déchargée des secteurs ci-dessus, et se rapprochera de sa capacité nominale, sera-t-il possible d'émettre des avis favorables sur le secteur de Passins village qui restera raccordé sur la lagune existante pendant la durée des travaux définitifs de raccordement sur Natur'Net qui ne s'achèveront qu'en 2025 ?

Un courrier sera adressé aux services de la DDT pour une réponse à ces questions.

IV- Réhabilitation de la lagune du Poulet – transformation en filtre planté de roseaux

Mr le Président rappelle le projet de réhabilitation de la lagune du Poulet située sur la commune de Creys-Mépieu. Le projet nécessite un dossier loi sur l'eau dont la première approche a fait l'objet d'un questionnement concernant l'exutoire. 2 problématiques se posent :

- Un problème administratif : quel est le statut du ruisseau – actuellement classé « indéterminé »

- Le ruisseau est situé entièrement dans une propriété privée dont le propriétaire interdit l'accès au syndicat et aux bureaux d'étude. Le protocole d'analyse des impacts sur le milieu récepteur proposé par EPTEAU et validé par les services de la Police de l'eau, ne peut pas être réalisé.

Cela fait plus de 2 ans que le SAPF cherche une solution et voudrait avancer sur ce dossier. La commune de Creys a aujourd'hui 2 projets d'urbanisme qui sont conditionnés par la mise en conformité de la lagune. Comment avancer sur ce dossier ? L'autorité de l'état pour accéder à la propriété privée peut-elle venir en aide au syndicat pour la réalisation du protocole?

V- Synthèse à valider avec l'Agence de l'Eau

Années	Dossiers loi sur l'eau	Dossiers subventions
2017	<ul style="list-style-type: none">- Fouillouse- lagune du Poulet	
2018		<ul style="list-style-type: none">1- Poulet2- ECP3- Transit Fouillouse regroupé avec Malville
2019	<ul style="list-style-type: none">- Natur'net	<ul style="list-style-type: none">4- Passins village

Au terme de ce comité de pilotage, Mr le Président remercie les participants pour leur présence.